



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

Piles usagées – Pourquoi et comment les recycler

Publié le mardi 21 novembre 2017

Composées de nombreux métaux lourds et toxiques pour l'environnement (entre autres nickel, mercure, plomb...) les piles usagées sont reconnues comme déchets dangereux en Europe depuis 1991.

Un décret (n°99-374 du 12 mai 1999) impose de les rapporter dans les lieux de collecte pour qu'elles ne finissent plus dans les poubelles de déchets ménagers mais bien dans la filière de retraitement adéquat.

Sans ce petit effort de la part des consommateurs, elles viennent polluer les sous-produits des usines et des décharges avec le risque évident de se disséminer ensuite dans l'environnement où elles constituent un danger pour la faune et la flore via fuites et infiltrations dans les sols et/ou les cours d'eau et nappes phréatiques.

Distributeurs et Communes ont donc déployé ensemble un important dispositif de collecte pour que les fabricants et importateurs puissent se conformer à leurs obligations de récupération et d'élimination des piles usagées.

Il est donc indispensable de continuer les efforts en rapportant piles et accumulateurs dans les bacs collecteurs.

Outre les déchetteries qui bien évidemment les reprennent, mairies et espaces accueillant le public, grandes surfaces, artisans et commerçants volontaires et même au sein des entreprises, tous sont mobilisés pour faciliter ce petit geste écocitoyen qui doit devenir une habitude.



MAIRIE DE BANDOL
HÔTEL DE VILLE
PLACE DE LA LIBERTÉ
83150 BANDOL

04 94 29 12 30

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

Météo

Aujourd'hui
24 janvier



12°C
 11°C

10.78 Km/h
87%

Demain
25 janvier



13°C
 13°C

7.54 Km/h
82%

